

licence professionnelle

Hôtellerie et tourisme

responsable international des structures d'accueil, de loisirs et de voyages

guide des études



2016-2017



UNIVERSITÉ
de Cergy-Pontoise

UFR langues
et études internationales



SOMMAIRE

	Pages
Formations initiale classique et en alternance :	
• Présentation	3
• Sélection	5
• L'alternance	6
• Organisation des études	7
Grilles des enseignements	8
Descriptif des enseignements	
<i>Semestre 5</i>	
UE 1 : tourisme, cultures et patrimoine	9
UE 2 : langues	10
UE 3 : gestion du tourisme	12
<i>Semestre 6</i>	
UE 1 : conférences professionnelles	16
UE 2 : projet tuteurés	16
UE 3 : stage international ou mission entreprise	18
Modalités de contrôle	22
Contacts utiles	25
Plan d'accès	27

LICENCE PROFESSIONNELLE

HOTELLERIE ET TOURISME

*Spécialité : responsable international des structures de loisirs, d'accueil et de voyages (R.I.S.L.A.V.)
en formation initiale classique ou par alternance,
en formation continue ou par validation des acquis de l'expérience (VAE)*

Année universitaire 2016 -2017

Rentrée universitaire le 12 septembre 2016

Conçue en collaboration avec des professionnels du Tourisme, cette licence professionnelle en tourisme, spécialité « responsable international des structures de loisirs, d'accueil et de voyages », a pour objectif de former à bac+3, en formation initiale ou en alternance, des professionnels trilingues, directement opérationnels et sachant maîtriser les fondamentaux du métier, tout en disposant d'une bonne culture générale permettant une adaptation rapide aux différents métiers du tourisme.

La formation permet d'occuper des postes de manager ou d'assistant (qui peuvent évoluer vers des fonctions de manager) dans les domaines de la communication, la commercialisation, l'animation et l'accueil, la production, le développement de projets, ou la promotion de produits touristiques.

Les métiers s'exercent dans toutes les organisations qui fabriquent et commercialisent les produits touristiques en in-coming et out-going, mais aussi les prestataires en relation directe avec cette industrie (transporteurs, résidences de loisirs, palais des congrès, parcs à thème, musées, institutionnels du tourisme, autocaristes, croisiéristes, hôtellerie...).

Elle comporte deux groupes, celui des étudiants inscrits en formation initiale classique et celui des étudiants en alternance, dont les rythmes sont différents (voir ci-dessous).

Pour les étudiants en formation initiale classique comme pour ceux en alternance, des parcours différenciés et un jeu d'options permettent à des étudiants originaires de formations différentes de suivre un programme à la carte. Ainsi l'ensemble de la promotion, au bout d'un an, aura acquis le même savoir-faire, sera capable de répondre au contexte de démocratisation et d'internationalisation d'un secteur en mutation et sera préparé aux mêmes métiers : ceux du tourisme et plus particulièrement de la gestion des structures de loisirs, d'accueil et de voyages.

La formation comporte :

- des enseignements appliqués assurés par une équipe enseignante composée pour moitié de professionnels en entreprise et pour moitié d'universitaires et de formateurs ;
- un projet tuteuré ;
- un stage de 4 mois minimum à l'étranger pour les étudiants en formation initiale classique et la possibilité d'une mission à l'international pour les étudiants en alternance, dans le cadre de leur entreprise d'accueil ou en détachement.

Cette formation ainsi confèrent un profil particulièrement recherché par des entreprises qui souhaitent disposer de cadres qualifiés maîtrisant au moins deux langues étrangères (dont l'anglais) et ayant eu une expérience à l'international (domaine privilégié du tourisme).

Qui peut y postuler ?

Des étudiants issus de formations tertiaires ou en sciences humaines :

- DUT (Information-communication, Techniques de commercialisation, Gestion administrative et commerciale, etc.)
- L2 (DEUG) (Lettres et sciences humaines, Géographie et histoire, Lettres et langues, Histoire de l'art, Aménagement du territoire, Administration économique et sociale, Droit, Économie et gestion, etc.)
- BTS (Tourisme , Hôtellerie-restauration option A mercatique et gestion hôtelière, Responsable d'hébergement, Communication des entreprises, Assistant secrétaire trilingue, Management des Unités Commerciales, Assistant(e) de direction, Négociation et Relation Client, Commerce international, etc.)

Des étudiants étrangers ou des salariés en formation continue ou en VAE :

La formation est ouverte aux étudiants étrangers ou aux salariés en formation continue, FONGECIF ou VAE. Le parcours antérieur de chaque candidat est étudié au cas par cas et des équivalences et/ou aménagements sont accordés en fonctions des acquis et de l'expérience.

Ces étudiants sont recrutés selon des modalités très particulières (contacts en dernière page)

Objectifs

A l'issue de cette formation, les étudiants doivent avoir acquis :

- une maîtrise opérationnelle de deux langues étrangères (anglais et allemand, espagnol ou italien) et une bonne compréhension d'une troisième langue ;
- de bonnes connaissances en gestion et stratégie des organisations touristiques ;
- une connaissance opérationnelle des particularités et de l'organisation de la filière touristique ;
- une excellente maîtrise des techniques de communication, d'informatique et de multimédia ;
- une connaissance approfondie de la géographie touristique et des différentes cultures ;
- une réelle aptitude à analyser les marchés internationaux du tourisme
- une réelle aptitude à concevoir et commercialiser des produits touristiques, de loisirs et d'affaires.

Ils doivent pouvoir :

- étudier la cohérence de la mise en place d'un produit touristique avec le marché international et la stratégie de l'entreprise ;
- élaborer une stratégie de commercialisation de produits touristiques ;
- mettre en place les pratiques spécifiques au tourisme d'affaires pour répondre à la demande de la clientèle entreprise (organisation d'incentives, séminaires, congrès...) ;
- organiser et animer une équipe multiculturelle et prendre en charge un projet touristique à l'étranger ;
- conseiller la clientèle et assurer les opérations courantes de vente et de réservation ;
- gérer et commercialiser des équipements de loisirs et d'hébergement tant en France qu'à l'étranger.
- assurer une gestion administrative et opérationnelle de dossiers touristiques
- développer une réelle stratégie d'E-tourisme en utilisant les différents outils du web 2.

Métiers ciblés

Les débouchés professionnels de nos diplômés sont les différents métiers :

- de l'industrie du voyage (TO, réceptifs, réseaux de distribution, secteur des MICE) : postes de forfaitistes, commerciaux, acheteurs, négociateurs, responsables de destinations ou de produits, service marketing, analystes pricing... ;
- des structures de loisirs : hébergement de loisirs (gestionnaires de résidence, commerciaux, service clientèle, responsables hébergement) ou des parcs à thème (responsables relations avec les TO, commerciaux, responsables des équipes d'animation.) ;
- des entreprises de transport de voyageurs : compagnies aériennes régulières et low-cost, chartéristes, compagnies maritimes et fluviales, autocaristes ;
- des palais des congrès (service commercial et marketing) ;
- des structures institutionnelles : comités départementaux du tourisme, comités régionaux du tourisme et offices du tourisme (gestionnaires et commerciaux des différents services, concepteurs de produits...) ;
- de l'hôtellerie (commerciaux, accueil/réservation, service tourisme, service groupes).

Les modalités de sélection des étudiants

1. Les candidats à la licence professionnelle en formation initiale classique dont le dossier de candidature a été retenu sont sélectionnés lors de deux sessions de sélection :
 - **1ère session de sélection : samedi 9 avril 2016** (date limite de dépôt - cachet de la poste faisant foi - **des dossiers de candidature le 25 mars 2016**)
 - **2ème session de sélection : samedi 4 juin 2016** (date limite de dépôt - cachet de la poste faisant foi - **des dossiers de candidature le 20 mai 2016**)
2. Les candidats à la licence professionnelle en alternance dont le dossier de candidature a été retenu sont sélectionnés :
 - **A la session du samedi 9 avril 2016** (date limite de dépôt - cachet de la poste faisant foi - **des dossiers de candidature le 25 mars 2016**)Une fois recrutés, les candidats seront convoqués par le CFA SACEF et commenceront leur recherche d'entreprise.

Les tests de sélection comportent, en formation initiale comme en alternance :

- Un test de culture générale ;
 - un test d'anglais (grammaire, orthographe et vocabulaire) ;
 - un test de français (grammaire, orthographe et vocabulaire) ;
 - un test d'allemand, d'espagnol ou d'italien (grammaire, orthographe et vocabulaire).
- Nota les candidats « étrangers » (Hors campus France) ne passent que les 3 premiers tests*

Pour les candidats à la licence professionnelle en alternance, un entretien individuel et de groupe avec un Conseiller professionnel du CFA SACEF peut être organisé après les tests de sélection.

CAS PARTICULIER DES ETUDIANTS ETRANGERS :

1. ne résidant pas en France et n'ayant suivi aucune scolarité en France (diplôme étranger).

L'inscription se fait obligatoirement par le site Campus France.

<http://www.campusfrance.org/fr/a-etudier/etudes04-1.htm>

2. résidant en France n'ayant suivi aucune scolarité en France (diplôme étranger), se renseigner auprès du service de la scolarité générale de l'université.

Correspondante pour l'ensemble des dossiers « étudiants étrangers »

Mél : bureauetrangers@ml.u-cergy.fr

Tél : 01 34 25 72 84

Bâtiment Chênes 2 – Bureau 041

L'alternance

Seuls les étudiants de moins de 26 ans peuvent postuler en contrat d'alternance à la licence professionnelle tourisme en alternance.

Cependant, il est également possible pour tous les étudiants de souscrire un contrat de professionnalisation dans les conditions fixées par le CFA.

L'étudiant est employé par l'entreprise qui l'accueille. Il perçoit une rémunération versée par cette entreprise (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), variable en fonction de son âge.

La formation en alternance est délivrée dans le cadre d'un contrat entre l'Université de Cergy-Pontoise et le CFA SACEF.

Une fois admis à suivre la formation en alternance, l'étudiant est inscrit dans un groupe spécifique, pour les travaux dirigés (TD), mais suivra certains cours magistraux avec les étudiants inscrits en formation initiale classique (CM - TD de langues).

L'étudiant doit avoir trouvé son entreprise d'accueil si possible avant le début des cours, et au plus tard la dernière semaine de d'octobre.

La licence RISLAV en alternance comporte 550h de formation en « temps université » et le reste du contrat en « temps entreprise » et s'organise de la façon suivante :

- 2 jours/semaine à l'Université/CFA pendant 30 semaines ;
- plusieurs journées de révision, d'examen et de travail encadré pendant la durée du contrat, un projet tuteuré ;
- une semaine à Malte selon organisée et encadrée par le CFA ;
- 3 jours/semaine dans l'entreprise pendant 30 semaines puis à temps plein pendant le reste du contrat.

Dans le calendrier, les temps correspondant au séjour à Malte sont inclus dans le temps université car cette mission est nécessaire pour la délivrance du diplôme.

Recherche de l'entreprise d'accueil

Dès confirmation de sa sélection, et sans attendre son attestation de réussite au diplôme en cours de préparation (L2, BTS ou DUT), l'étudiant recherche lui-même son entreprise d'accueil :

- encadré par un Conseiller professionnel du CFA pour ses démarches de communication et de prospection ;
- et aidé par les moyens que l'équipe du CFA et l'Université mettent à sa disposition, entre autres leurs réseaux d'entreprises partenaires.

Le Conseiller professionnel du CFA

- négocie au préalable sur le principe de la mission internationale avec les employeurs potentiels ;
- accompagne les étudiants dans leur préparation à la recherche d'un emploi d'apprenti (T.R.E.) et recherche avec eux et pour eux des contrats d'apprentissage ;
- informe les entreprises et les apprentis sur l'organisation de la mission à l'international et du stage à Malte ;
- aide, en coopération avec l'Université, l'apprenti et l'entreprise à organiser cette mission à l'étranger et à faire les démarches administratives ;
- ou règle, le cas échéant, la procédure de détachement dans une entreprise étrangère.

Le suivi pédagogique en entreprise est pris en charge par l'Université et par le CFA. Ce suivi se fait en collaboration entre les deux organismes. Le Conseiller professionnel du CFA est associé au suivi, notamment en cas de difficultés liées à l'application du contrat.

ATTENTION : les candidats en alternance n'ayant pas trouvé d'entreprise ne sont pas systématiquement intégrés dans la formation initiale.

Organisation des études

Pour les étudiants en formation initiale classique, la formation comporte :

- 20 semaines de cours à l'université de cours + 2 semaines d'examens ;
- des conférences de professionnels ;
- un projet tuteuré de 100h à réaliser en équipe (liste des projets tuteurés proposée lors de la semaine de prérentrée) ;
- 4 mois minimum de mission internationale (stage) dans une entreprise à l'étranger, dans un pays non francophone, de mi-mars à fin août (sauf étudiants étrangers LV2 « Français » qui font obligatoirement leur stage en France).

Il est conseillé aux étudiants admis en licence professionnelle de commencer à chercher leur stage dès l'annonce de leur admission.

Pour les aider dans cette démarche, un annuaire des entreprises, ayant accueilli nos étudiants en stage au cours des dernières années, leur est distribué lors de l'amphi de rentrée et les professionnels du tourisme qui encadrent la formation sont à leur disposition pour les conseiller.

Pour les étudiants en alternance, la formation comporte :

- 30 semaines de cours à l'université ;
- Plus de 100 heures de présence à l'université consacrées au suivi de l'alternance, retours d'expérience, travail personnel, de révisions d'examens ;
- un apprentissage en entreprise encadrées par le tuteur universitaire ;
- une mission internationale, le cas échéant un stage à Malte

Les enseignements se structurent en unités d'enseignements (U.E.) majeures, mineures ou optionnelles et professionnelles :

- les U.E. constituent un tronc commun d'enseignements permettant à tous les étudiants d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour travailler dans un contexte international ; elles sont complétées par des options qui prennent en compte le parcours initial des étudiants et complètent celui-ci par une formation « à la carte » permettant d'aborder notamment une troisième langue en formation initiale ;
- les U.E. professionnelles ont pour but de faciliter l'insertion professionnelle internationale de l'étudiant et d'améliorer son « savoir être ».

Les unités d'enseignement sont affectées des coefficients suivants, dont le total de 60 correspond au nombre des crédits E.C.T.S. de l'année de licence professionnelle:

Formation initiale	
Semestre 5	
• U.E. 1 : coefficient	7
• U.E. 2 : coefficient	9.5
• U.E. 3 : coefficient	13.5
Semestre 6	
• U.E. 1 : coefficient	6
• U.E. 2 : coefficient	6
• U.E. 3 : coefficient	18

Grille des enseignements

LICENCE PROFESSIONNELLE HOTELLERIE ET TOURISME "RISLAV"		Grille des enseignements					
Cours et TD : 20 semaines		2016-2017					
Unité d'enseignements	Volume horaire global	Intitulé du cours	Coef - ECTS	Volume horaire étudiant	CM/TD		
Total heures étudiants		540	60	403	94		
SEMESTRE 5 : 30 crédits							
U.E. 1 TOURISME, CULTURES ET PATRIMOINE			7	66			
UE1 TOURISME ET CULTURE 7 ECTS	88	Géographie et géopolitique du tourisme	1	12	CM		
		Tourisme : cultures et patrimoines Amérique du nord	1	10	CM		
		Tourisme : cultures et patrimoines Asie - Pacifique	1	6	CM		
		Tourisme : cultures et patrimoines Bassin méditerranéen	1	8	CM		
		Tourisme : cultures et patrimoines Europe	1	16	CM		
		Tourisme : cultures et patrimoines Amérique du sud	1	8	CM		
		Tourisme : cultures et patrimoines Afrique et Océan indien	1	6	CM		
U.E. 2 LANGUES			9,5	130			
UE2 - ANGLAIS 4 ECTS	60	anglais du tourisme	2	20	TD		
		négoce et commerce en anglais	1	15	TD		
		langue et communication écrite en anglais	1	15	TD		
ET							
UE3A - ALLEMAND 4 ECTS	60	allemand du tourisme	2	20	TD		
		négoce et commerce en allemand	1	15	TD		
		langue et communication écrite en allemand	1	15	TD		
OU							
UE3B - ESPAGNOL 4 ECTS	60	espagnol du tourisme	2	20	TD		
		négoce et commerce en espagnol	1	15	TD		
		langue et communication écrite en espagnol	1	15	TD		
OU							
UE3C - ITALIEN 4 ECTS	60	italien du tourisme	2	20	TD		
		négoce et commerce en italien	1	15	TD		
		langue et communication écrite en italien	1	15	TD		
OU							
UE3C - FRANÇAIS (réservé étudiants étrangers) 4 ECTS	60	français du tourisme	2	20	TD		
		négoce et commerce en français	1	15	TD		
		langue et communication écrite en Français	1	15	TD		
ET							
1 OPTION à choisir 1 ECTS	30	A - allemand (Initiation-perfectionnement)	1,5	30	TD		
		B - espagnol (Initiation-perfectionnement)	1,5	30	TD		
		C - italien (Initiation-perfectionnement)	1,5	30	TD		
		D - japonais (Initiation-perfectionnement)	1,5	30	TD		
		E - chinois (Initiation-perfectionnement)	1,5	30	TD		
		F - portugais (Initiation-perfectionnement)	1,5	30	TD		
		U.E. 3 GESTION DU TOURISME			13,5	177	
UE 4 GESTION DU TOURISME 12,6 ECTS	167	marketing et stratégie de prix	1	10	CM		
		Economie du tourisme International, risques et tourisme	1	8	CM		
		tourisme et territoire (Ingénierie touristique)	1	6	TD		
		tourisme et territoire (cartographie)	1	8	TD		
		environnement juridique du tourisme	1	10	CM		
		E-business et création d'entreprises	1	15	TD		
		stratégie internet des organisations touristiques	1,5	15	TD		
		gestion des organisations touristiques	1,5	15	TD		
		tourisme d'affaires	1,5	20	TD		
		Création et gestion d'un site internet	1	20	TD		
		Stratégie de communication et management interculturel	1	30	TD		
		ET					
		1 OPTION à choisir 1 ECTS	20	T.O.E.I.C.	1	20	TD
production touristique (tourisme de loisir)	1			20	TD		
Informatique	1			20	TD		
SEMESTRE 6 : 30 crédits							
U.E.1 CONFERENCES PROFESSIONNELLES			6				
6 ECTS	30	Conférences professionnelles	6				
U.E.2 PROJET TUTEURE			6				
6 ECTS	137	Projet tuteuré	6				
U.E.3 STAGE INTERNATIONAL/APPRENTISSAGE			18				
STAGE 18 ECTS		Stage à l'international 4 mois mini pour FI et FC Apprentissage (selon contrat)	18				

Descriptif des enseignements

Formations initiale et par alternance : (Les enseignements et leur contenu sont susceptibles de subir quelques modifications mineures)

S e m e s t r e 5

UE1 - TOURISME ET CULTURES

1.1. GEOGRAPHIE ET GEOPOLITIQUE DU TOURISME

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2 h durant 6 semaines
Langue d'enseignement : anglais
Objectif et descriptif : ce cours a pour objet d'abord de présenter aux étudiants les caractéristiques principales de la géographie physique et, par conséquent, de leur faire comprendre le choix des destinations touristiques. L'origine et les différentes formes des tensions internationales actuelles et leurs répercussions sur le tourisme y sont développées.
Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

MODULE : TOURISME, CULTURES ET PATRIMOINE DES DIFFERENTS BASSINS RECEPTEURS DU TOURISME

Objectifs : permettre aux étudiants de mieux comprendre la richesse du patrimoine et la diversité des différentes cultures des pays accueillant des touristes.
L'organisation de ce module s'appuie sur les principaux bassins récepteurs du tourisme.

Descriptif : après une présentation générale de la constitution géographique et humaine et du patrimoine culturel actuel, ces différents cours proposent une analyse des différences identitaires et culturelles.

1.2. TOURISME, CULTURES ET PATRIMOINE DE L'AMERIQUE DU NORD

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h durant 5 semaines
Langue d'enseignement : anglais
Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

1.3. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINE D'ASIE-PACIFIQUE

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h pendant 3 semaines
Langue d'enseignement : français
Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

1.4. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINE DU BASSIN MEDITERRANEEN

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h pendant 4 semaines.
Langue d'enseignement : français
Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

1.5. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINE DU CONTINENT EUROPEEN

<i>Type d'enseignement :</i>	cours magistral (C.M.)
<i>E.C.T.S. :</i>	1
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2h pendant 8 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	français
<i>Examen :</i>	épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

1.6. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINE DE L'AMERIQUE DU SUD

<i>Type d'enseignement :</i>	cours magistral (C.M.)
<i>E.C.T.S. :</i>	1
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2h pendant 4 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	français
<i>Examen :</i>	épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

1.7. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINE DE L'AFRIQUE ET DE L'OCEAN INDIEN

<i>Type d'enseignement :</i>	cours magistral (C.M.)
<i>E.C.T.S. :</i>	1
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2h pendant 3 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	français
<i>Examen :</i>	épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

UE2 - LANGUES

UE2A - LANGUE VIVANTE 1 OBLIGATOIRE - ANGLAIS

2.1. ANGLAIS DU TOURISME

<i>Type d'enseignement :</i>	travaux dirigés (T.D.)
<i>E.C.T.S. :</i>	2
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2h durant 10 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	anglais
<i>Objectif :</i>	faire acquérir aux étudiants le vocabulaire et les concepts spécifiques de l'anglais du tourisme.
<i>Descriptif :</i>	études de textes anglais permettant d'analyser différents types d'offres touristiques (écotourisme, package tours...) et réflexion sur les moyens d'améliorer les prestations analysées. Recherches sur des régions touristiques du monde anglo-saxon et conceptions de mini-séjours.
<i>Examen :</i>	contrôles continus avec études de cas (notes à l'écrit) et présentation orale avec la promotion d'une destination. Evaluation sur la clarté et la précision de la présentation et sur le niveau écrit en anglais.

2.2. NEGOCE ET COMMERCE EN ANGLAIS

<i>Type d'enseignement :</i>	travaux dirigés (T.D.)
<i>E.C.T.S. :</i>	1
<i>Durée hebdomadaire :</i>	1h30 durant 10 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	anglais
<i>Objectif :</i>	acquisition de la théorie et maîtrise opérationnelle de la langue anglaise dans le contexte des négociations d'affaires et notamment dans le domaine du tourisme.
<i>Descriptif :</i>	Entraînement à l'anglais oral dans le contexte des réunions d'affaires et des négociations. Renforcement de la maîtrise du vocabulaire et des structures,

Examen : pratique de la langue anglaise dans le contexte des négociations simulées en cours.
contrôle continu comprenant différents exercices.

2.3. LANGUE ET COMMUNICATION ECRITE EN ANGLAIS

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : anglais
Objectif : maîtriser la communication écrite en anglais : documents professionnels et documents relatifs à la recherche d'emploi.
Descriptif : Acquisition de phrases types de la correspondance anglaise en fonction de diverses situations tirées du domaine du tourisme. Entraînement intensif à la communication écrite, préparation d'un dossier de candidature en anglais et pratique orale pour les entretiens téléphoniques.
Examen : contrôle continu comprenant différents exercices.

UE2B -LANGUES VIVANTES 2 OBLIGATOIRES - Au choix : Allemand - Espagnol - Italien - Français (pour étudiants étrangers)

• (ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - FRANÇAIS*) DU TOURISME

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 2
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : selon choix de l'étudiant
Objectif : Faire acquérir aux étudiants le vocabulaire et les concepts spécifiques de la langue choisie appliqués au tourisme.
Descriptif : Etudes de textes en LV2 permettant d'analyser différents types d'offres touristiques et réflexions sur les moyens d'améliorer les prestations analysées.
Examen : contrôle continu (devoirs sur table et exposés collectifs ou individuels).

• NEGOCIER EN (ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - FRANÇAIS*)

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : selon choix de l'étudiant
Objectifs : être capable de s'adapter aux différentes situations de la vie professionnelle.
Descriptif : acquisition de la théorie et de la maîtrise opérationnelle de la LV2 dans le contexte des négociations d'affaires
Examen : contrôle continu (devoirs sur table, participation...).

• COMMUNICATION ECRITE EN (ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - FRANÇAIS*)

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : selon choix de l'étudiant
Objectifs : Maîtriser la communication écrite et orale en LV2 : documents professionnels et documents relatifs à la recherche d'emploi.

Descriptif :	Construction du CV et de la lettre de motivation en LV2. Reprise des éléments fondamentaux la communication écrite en LV2 autour de cas pratiques orientés vers des situations de vie concrète afin d’allier savoir-faire pré-acquis et maîtrise conceptuelle d’une réactivité polyfonctionnelle. Organisation de projets de communication autour de thèmes établis en début d’année en utilisant les supports de communication modernes.
Examen :	contrôle continu (devoirs sur table, participation, projets...).

(*) ETUDIANTS ETRANGERS UNIQUEMENT

UE2C - LANGUES VIVANTES 3 Options - 1 au choix :

ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - JAPONAIS - CHINOIS - PORTUGAIS

Type d’enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. :	1
Durée hebdomadaire :	1h30 par semaine durant 20 semaines
Descriptif :	Apprentissage des notions fondamentales de la langue choisie dans les domaines culturel et linguistique afin de se mouvoir avec un minimum d’aisance dans l’environnement linguistique concerné.
Examen :	contrôle continu (devoirs sur table, participation).

UE3 - GESTION DU TOURISME

4.1. MARKETING ET STRATEGIES DE PRIX SPECIFIQUES AU TOURISME

Type d’enseignement :	cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. :	1
Durée hebdomadaire :	2h durant 4 semaines
Langue d’enseignement :	français
Objectif et Descriptif :	Connaissance des outils du marketing mix appliqué au tourisme en insistant sur la politique de fixation des prix particulière au tourisme, les techniques de Yield management et les particularités de la communication Internet.
Examen :	épreuve écrite de fin de semestre.

4.2. ECONOMIE DU TOURISME INTERNATIONAL, RISQUES ET TOURISME

Type d’enseignement :	cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. :	1
Durée hebdomadaire :	2h durant 4 semaines
Langue d’enseignement :	français
Objectif et Descriptif :	Comprendre les grands enjeux du tourisme international et ses répercussions sur l’économie mondiale. Appréhender les différentes formes de risques auxquels est confrontée l’industrie du tourisme et les moyens de les surmonter.
Examen :	épreuve écrite de fin de semestre.

4.3. TOURISME ET TERRITOIRE - INGENIERIE TOURISTIQUE

Type d’enseignement :	cours magistral (C.M.) + travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. :	1
Durée hebdomadaire :	2 heures durant 3 semaines

Langue d'enseignement : français
Objectif et Descriptif : Techniques d'ingénierie du tourisme, promotion et commercialisation d'un territoire. Etudes basées sur des cas réels.
Examen : épreuve écrite de fin de semestre.

4.4. TOURISME ET TERRITOIRE - CARTOGRAPHIE

Type d'enseignement : Travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2 heures durant 4 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif et Descriptif : Apprendre à lire et interpréter une carte pour appréhender et mettre en valeur la richesse d'un territoire, établir des circuits touristiques quelque soit le mode de transport
Examen : épreuve écrite de fin de semestre.

4.5. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU TOURISME

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h durant 5 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif : connaître le cadre juridique du tourisme impliquant les différents acteurs de cette branche économique (producteur et consommateur) et permettre au futur professionnel de mieux appréhender ses fonctions

Descriptif :

Le cadre juridique du tourisme :

- les institutions internationales et européennes ;
- les administrations françaises et le tourisme .

Les mécanismes juridiques liés à l'activité touristique

- les différentes formes de contrat ;
- la responsabilité mise en jeu dans le tourisme ;
- le droit de la consommation.

Examen : épreuve écrite en fin de semestre

4.6. E-BUSINESS ET CREATION D'ENTREPRISE

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif et descriptif :

Création d'entreprise :

- vision globale de l'architecture et du fonctionnement de l'entreprise
- production ;
- marketing et commercial ;
- finance et juridique ;
- ressources humaines ;
- systèmes d'information ;
- le plan d'affaires ou comment structurer et lancer son projet d'entreprise.

e-business :

Etude de l'utilisation d'un support électronique pour la relation commerciale d'une entreprise avec des clients.

Etude d'impact sur le secteur du tourisme :

- Présentation des différentes technologies utilisées ;
- Chiffres-clés e-business et e-commerce ;
- Positionnement sur de nouveaux marchés ;
- Amélioration de la qualité de ses produits ou services ;

- Prospection de nouveaux clients ;
- Fidélisation de la clientèle ;
- Rationalisation de son fonctionnement interne ;
- Risque, contrôle et sécurité.

Examen : contrôle continu (étude de cas, exposés collectifs ou individuels).

4.7. STRATEGIES INTERNET

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif et descriptif : Connaitre et maîtriser les techniques déployées par les organisations touristiques pour communiquer, informer et vendre en utilisant l'offre Internet y compris le m-tourisme.
 Concevoir les outils web de la politique commerciale.

Examen : épreuve écrite de fin de semestre.

4.8. GESTION DES ORGANISATIONS TOURISTIQUES

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif et Descriptif : le cours a pour objectif de présenter aux étudiants et d'analyser le système d'information et de gestion des organisations touristiques, les enjeux de la gestion, la comptabilité financière, l'analyse financière du bilan et du compte de résultat, la mesure de la performance (ratios de la profession), le calcul des coûts et de la rentabilité des produits touristiques.

Examen : examen final.

4.9. TOURISME D'AFFAIRES

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
ECTS : 1,5
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif et descriptif : le cours abordera les différents types d'opérations en tourisme d'affaires et événementiel, les principaux acteurs du tourisme d'affaires, les tendances du marché, le choix des partenaires/ prestataires, le briefing, les repérages, l'avant et l'après voyage, le prix et les marges...
 Plusieurs études de cas seront réalisées par les étudiants, depuis la prise de « brief » jusqu'au résultat financier.
 Ces projets, réalisés par groupe et/ou individuellement seront défendus oralement dans le cadre de mises de situation.
 Les logiciels Word, Excel, Powerpoint et internet seront largement utilisés .

Examen : contrôles au cours de la formation.

4.10. CREATION ET GESTION D'UN SITE INTERNET

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2 h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : français

Objectif :	Conception d'un site Internet permettant de promouvoir, de façon professionnelle, dynamique et interactive, un produit touristique.
Descriptif :	Connaissance de codes et pratiques de l'Internet. permettre aux étudiants de découvrir le processus de conception et de réalisation d'un site Internet en respectant un cahier des charges préalable (charte graphique, écriture « web », ergonomie ...).
Examen :	dossier + site.

4.11. STRATEGIE DE COMMUNICATION ET MANAGEMENT INTERCULTUREL

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. :	1,5
Durée hebdomadaire :	2h durant 15 semaines
Langue d'enseignement :	français
Objectifs :	comprendre les stratégies de communication, les actions et les outils de communication et d'information pour en acquérir l'essentiel théorique et une certaine maîtrise opérationnelle. Comprendre les différences culturelles des touristes internationaux.
Descriptif :	Communication en externe et en interne : en comprendre les enjeux à travers des études de cas, des simulations et des présentations orales. . Les outils de planification de la communication : plan de communication et plan d'action. Communication écrite : - les différents types de rapports et leur utilisation dans l'entreprise. - réponse aux appels d'offres et rédaction des propositions écrites. Communication orale : - stratégies de communication en situation de négociation - prise de parole en public (présentations orales et réunions).
Examen :	épreuves écrites.

4.12. OPTIONS



A. PRODUCTION TOURISTIQUE (sauf étudiants issus d'un BTS Tourisme)

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. :	1
Durée hebdomadaire :	2h durant 10 semaines
Objectif :	acquisition de connaissances en matière de la méthodologie d'organisation des voyages.
Descriptif : (producteurs,	présentation de l'offre touristique et des différents acteurs distributeurs et réceptifs), relations avec les principaux partenaires du tourisme, différents produits touristiques et leurs composantes, méthodologie d'organisation des voyages : le montage des produits, fiscalité du tourisme, fixation du prix de vente et le calcul de la marge, vente des produits touristiques.
Modalités d'examen :	dossier à remettre en fin de séquence.

B. PREPARATION AU T.O.E.I.C. (Test Of English for International Communication)

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
ECTS :	1
Durée hebdomadaire :	2h00 durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	anglais
Objectifs :	préparation des étudiants à l'examen du Test of English for International Communication.

Descriptif :	ce test, utilisé par de nombreuses entreprises françaises pour évaluer le niveau d'anglais des cadres qu'elles embauchent, comporte des exercices de compréhension écrite et orale. L'Université de Cergy-Pontoise est un centre habilité à faire passer l'examen du T.O.E.I.C., et une session d'examen officielle sera organisée en dernière semaine de cours
Examen :	tests

D. INFORMATIQUE

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
ECTS :	1
Durée hebdomadaire :	2h00 durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	français
Objectifs :	Perfectionnement à l'utilisation des principaux outils informatiques : tableur, traitement de texte, Pré Ao, PAO, bases de données...
Descriptif :	utilisation rationnelle et maîtrise des principaux outils bureautiques rencontrés dans la pratique professionnelle afin de créer et modifier des documents, les archiver, les transmettre et intégrer l'ensemble remise d'un dossier en fin de formation.
Examen :	

S e m e s t r e 6

UE1 – CONFERENCES PROFESSIONNELLES

Type d'enseignement :	conférences de professionnels du tourisme. Partenariat avec de nombreux acteurs du tourisme.
E.C.T.S. :	6
Langue d'enseignement :	Français
Objectifs :	Faire connaître aux étudiants la structure et les différents aspects des métiers du tourisme. Faciliter leur insertion professionnelle en leur présentant les activités et possibilités de développement des différents acteurs du domaine
Descriptif :	<u>1. Conférences lors des la journée de prérentrée.</u> <u>2. Cycle de conférences de professionnels et acteurs du tourisme international.</u>
Examen :	Q.C.M. de fin de cycle.

UE2 – PROJET TUTEURE

2.1 ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE SIMPLE

Type d'enseignement :	travail de groupe sur un projet commun, encadré par un tuteur
ECTS :	6
Durée :	travail à effectuer en dehors des heures de cours, avec réunions de mise au point bimensuelles et suivi par internet
Objectif et descriptif :	le projet tuteuré est le fil conducteur de la formation. Il doit : <ul style="list-style-type: none"> • permettre à l'étudiant de s'autonomiser, prendre confiance en lui tout en travaillant en binôme au sein d'une équipe ; • lui apprendre à gérer une crise (éventuelle) ; • lui permettre de mobiliser ses connaissances théoriques

- surtout lui apprendre à communiquer et travailler en synergie avec l'équipe plutôt que de céder à la tentation de travailler seul.

Les projets tuteurés permettent aux étudiants de montrer leur savoir-faire et leur savoir-être.

Ils sont structurés en 4 grandes catégories : **vie associative, communication, relations avec les entreprises, solidarité**.

La liste complète des projets tuteurés sera communiquée aux étudiants lors de la réunion de prérentrée.

Examen :

le projet tuteuré donne lieu à un rapport qui devra être validé par le tuteur qui l'a encadré. L'étudiant sera noté en fonction de son investissement personnel, de son autonomie, de sa maîtrise de la communication au sein d'une équipe et d'un binôme, de sa réactivité et des résultats.

2.2 ETUDIANTS EN FORMATION PAR ALTERNANCE

Type d'enseignement :	travail encadré par un tuteur
ECTS :	6
Durée :	travail à effectuer en dehors des heures de cours, avec réunions de mise au point bimensuelles et suivi par internet
Objectifs	Le projet tuteuré, composante essentielle d'une licence professionnelle, a pour objectif de placer les étudiants en situation réelle pour entreprendre une étude ou participer à une mission professionnelle. Il doit permettre de travailler sous contrainte de temps et de moyens, de développer les compétences en matière de communication et de mettre en œuvre des connaissances acquises en cours de formation.
Contenu	<p>L'apprenti ayant déjà un certain nombre de missions professionnelles a accomplir dans le cadre de son contrat, ce projet tuteuré aura donc comme objectif de réaliser une étude dont la problématique sera définie par le directeur de la licence et qui s'appuiera sur l'entreprise d'accueil et son environnement¹. L'apprenti devra y articuler l'expérience professionnelle acquise dans cette entreprise avec les connaissances techniques et humaines acquises à l'université.</p> <p>Ce projet sera mené sous la responsabilité du tuteur enseignant qui validera la cohérence avec l'approche universitaire et en partenariat avec le maître d'apprentissage qui validera les informations liées à l'entreprise.</p> <p>Le projet tuteuré constitue ainsi un véritable travail de recherche qui montre les capacités d'observation, d'analyse critique et de synthèse de l'apprenti.</p>
Le rapport	<p>Le projet tuteuré fera l'objet d'un rapport distinct du rapport d'apprentissage (15/20 pages) qui sera remis fin juin (date précise fixée en concertation avec le tuteur)</p> <p>Ce rapport devra suivre le plan suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un sommaire. 2. Une introduction (présentation de la problématique et du plan suivi). 3. Un développement clairement structuré : chaque partie comporte un titre générique explicite et peut être, si nécessaire, scindée en sous-parties. Le corps de chaque partie (ou sous-partie) doit obligatoirement être découpé en paragraphes clairement identifiables. 4. Synthèse et recommandations.

¹ L'institution universitaire n'est pas engagée par les conclusions et recommandations avancées dans le projet tuteuré.

5. Une conclusion qui permet de faire le bilan de l'étude et sert aussi d'ouverture.

Conseils pour la forme du rapport

Le rapport doit être clair et agréable à lire : il est donc indispensable d'utiliser les mêmes conventions (marges de 2 à gauche et 1,5 à droite par exemple) et les mêmes règles typographiques (titres en gras ou soulignés par exemple) pour toutes les pages.

- Utiliser une fonte et une taille de police classique et lisible (Times New Roman - 12 par exemple).
- Numéroté les pages et codifier les différentes parties.
- La correction de la langue est fondamentale :
- vérifier et faites vérifier l'orthographe
- utiliser une expression simple et efficace (éviter les digressions, les mots techniques doivent être définis...)

Evaluation

Le projet tuteuré fait l'objet d'une évaluation particulière qui tient compte du sérieux de l'étudiant, de la régularité de son travail, du résultat final obtenu (objectifs atteints, partiellement atteints ou non atteints) ainsi que de l'analyse du travail effectué.

UE 3 – STAGE INTERNATIONAL OU MISSION ENTREPRISE

(18 ECTS)

3.1 ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE SIMPLE – STAGE A L'ETRANGER

4 mois minimum de stage en entreprise dans un pays non francophone, sous réserve d'acceptation de la mission par la direction, dans un poste à responsabilité permettant d'évaluer la capacité d'intégration de l'étudiant dans le monde professionnel.

L'étudiant ne peut pas effectuer son stage dans un pays dont la langue majoritaire est sa langue maternelle ou dans un pays classé à risque par le Ministère des Affaires étrangères.

Objectifs du stage

Le stage représente la mise en situation internationale pour l'étudiant et prépare son insertion professionnelle. Il doit permettre à l'étudiant de mieux connaître l'environnement professionnel international et d'être directement opérationnel dans une entreprise étrangère au terme de sa formation. La longueur du stage (4 mois ou plus dans la même entreprise, sauf cas exceptionnel) doit garantir le sérieux des missions engagées.

L'étudiant recherche lui-même un stage, pour mieux se préparer à la recherche de son futur emploi à l'aide de l'annuaire qui lui est remis dès la rentrée. Il est aidé en cela par l'équipe des enseignants, des intervenants professionnels, qui lui donnent des conseils utiles et mettent à sa disposition un fichier d'entreprises. Il en vérifie la faisabilité sur le site du Ministère des Affaires étrangères. Une fois le stage accepté, un tuteur est affecté à l'étudiant.

Durant son stage, l'étudiant est suivi par email par son tuteur qui l'oriente et le conseille, entre autres lors de l'élaboration de son rapport.

Missions à l'étranger

- Conception de produits touristiques incoming & outgoing, programmation et réalisation d'événementiels ;
- Commercialisation de produits touristiques (communication externe, conception et gestion de sites web, e-tourisme) ;
- Animation et accueil touristique (gestion structure hôtelière ou touristique, gestion produit réceptif chez un prestataire touristique) ;

- Promotion territoriale (missions développement, communications, marketing, aide au développement et à la promotion de structures touristiques durables locales, éco-tourisme, tourisme social).

Evaluation

L'étudiant doit rendre compte de sa mission dans un blog ou un site internet et dans un rapport centré sur ses activités en entreprise et l'évolution de sa mission et de ses compétences. Un guide du stage et de son rapport est remis en début de stage. Il doit joindre à son mémoire :

- une lettre d'évaluation de son travail remplie et signée par son maître de stage en entreprise
- des annexes permettant de mieux évaluer son travail et la contribution dans l'entreprise

La soutenance a lieu entre le 1^{er} et le 15 septembre.

L'étudiant présente son rapport oralement devant un jury composé de 2 personnes. La note prend en compte le rapport écrit, la soutenance orale, l'évaluation du maître de stage en entreprise et le rapport de l'enseignant tuteur à l'étranger.

Le rapport doit être rédigé en français avec un résumé de 2 pages en anglais et de 2 pages en allemand, espagnol ou italien.

Nota :

Sauf cas exceptionnel et accord de la direction, plusieurs étudiants ne peuvent pas effectuer leur stage dans une même entreprise.

Cependant et à la condition que ce stage se déroule dans des services différents sur des missions différentes, quelques dérogations peuvent être accordées dans la limite de 2 étudiants par entreprise et sur le même site.

3.2 ETUDIANTS EN ALTERNANCE

3.2.1. Mission en entreprise

Le contrat de l'apprenti est d'une durée de 12 mois en moyenne

Les missions confiées par l'entreprise doivent obtenir l'accord de l'université avant la conclusion du contrat.

Modalités de suivi de l'apprenti :

- un contact téléphonique dans le 1^{er} mois d'exécution du contrat par le Conseiller Professionnel ;
- une réunion des maîtres d'apprentissage dans les 2 mois du commencement de la formation ;
- au moins une visite en entreprise par le tuteur de l'Université ;
- un livret d'apprentissage (informatisé), suivi par le professeur de l'Université, coordonnateur responsable de la formation.

Evaluation :

Le Responsable de la formation et les formateurs organisent, en coopération avec le Conseiller professionnel :

- le tableau de progression des enseignements et des activités attendues en entreprises ;
- le tableau de suivi et de visites en entreprise ;
- le paramétrage du livret d'apprentissage ;
- le calendrier de rencontres éventuelles avec les entreprises au CFA/Université.

L'employeur est associé à l'évaluation.

Rapport d'apprentissage :

L'étudiant doit rendre compte de son apprentissage dans un rapport d'activités d'environ 40 pages (hors annexes) centré sur ses activités en entreprise et sur l'évolution de sa mission et de ses compétences. Ce rapport doit être rédigé en français avec un résumé de 2 pages en anglais et de 2 pages en allemand ou espagnol.

Un guide du rapport d'apprentissage est remis à l'étudiant pour l'aider dans cette démarche. Il doit joindre à ce rapport

- une lettre d'évaluation de son travail remplie et signée par son maître de stage en entreprise,
- des annexes permettant de mieux évaluer son travail et sa contribution dans l'entreprise

L'étudiant présente son rapport oralement devant un jury composé de son enseignant tuteur, et si possible de son maître d'apprentissage et de son conseiller professionnel du CFA.

La note prend en compte le rapport écrit, le professionnalisme de la soutenance orale, l'évaluation du maître d'apprentissage, le rapport de l'enseignant tuteur.

3.2.1. Mission internationale

La formation à l'international est une composante importante du diplôme.

Les diverses modalités qui peuvent concourir à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences « internationales » nécessaires à l'obtention du diplôme sont les suivantes :

1. Des missions intégrées dans le parcours de formation proposé par l'employeur à son apprenti(e). Il s'agit là de la situation la plus intéressante pour l'entreprise et l'apprenti(e). Si l'employeur peut confier à l'apprenti(e), tout au long de l'exécution de son « contrat » des missions qui relèvent de « l'international » et répondent également aux besoins de l'entreprise, ces missions pourront être habilitées en équivalence de la mission unique prévue en fin d'année scolaire.

2. Une mission à l'international confiée à l'apprenti(e) par l'employeur qui réponde aux besoins présents ou à venir de l'entreprise dans son développement à l'international ou dans le développement des compétences de ses futurs salariés à l'international (mission auprès d'une filiale, ou auprès d'entreprises partenaires de l'employeur...).

Dans les 2 cas ci-dessus, les missions correspondantes doivent être habilitées pédagogiquement par l'Université de Cergy Pontoise

3. Une mission répondant à un projet personnel « international » de l'apprenti(e) : projet de détachement dans une entreprise autre que l'employeur ou projet de détachement dans un centre de formation « étranger ». Cette possibilité est également soumise à l'accord de l'employeur ainsi bien sûr qu'à l'habilitation de l'Université de Cergy Pontoise

4. Un projet international proposé par le CFA et l'Université de Cergy Pontoise – la présence à l'étranger sera cependant placée dans le cadre d'une procédure de détachement préparée par le CFA et signée par l'employeur. Le projet fera alors l'objet d'une prise en charge par le CFA, le Conseil Régional d'Ile de France et l'apprenti(e).

Dans tous les cas ci-dessus :

- le projet sera validé au plan pédagogique et répondra au cahier des charges de la Licence Professionnelle.
- l'apprenti(e) sera dans la continuité de son contrat (rémunéré(e) par son employeur) et pour tout séjour à l'étranger, rentrera dans une procédure de « détachement » de la part de son employeur afin qu'il bénéficie de la protection sociale correspondante. Ce projet devra faire l'objet d'un dossier pédagogique et administratif, dont les éléments seront fournis par le CFA. Tous les projets feront également l'objet d'une validation « administrative » de la part du CFA SACEF.

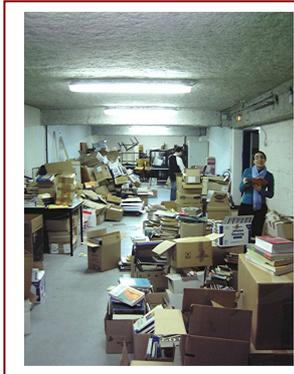
Le dossier relatif à ces possibilités et aux procédures correspondantes fera l'objet :

- d'une réunion d'information pour les apprentis
- d'un accompagnement des apprentis de la part du CFA et de l'Université de Cergy Pontoise pour la préparation du projet de formation « individuel » à l'international. La qualité de la contribution de l'apprenti(e) à la création et à la préparation de « son projet à l'international » est un élément non négligeable de l'évaluation de sa compétence à l'international.

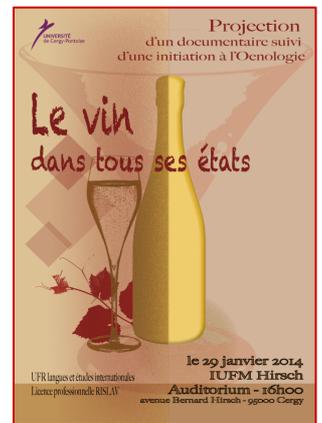
L'information correspondante est également adressée par courriel à l'entreprise aux maîtres d'apprentissage ainsi qu'aux RH.

LES PROJETS TUTEURS DES ETUDIANTS (quelques exemples)

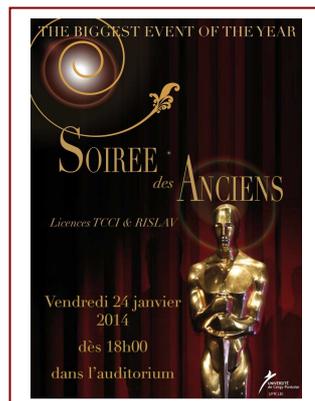
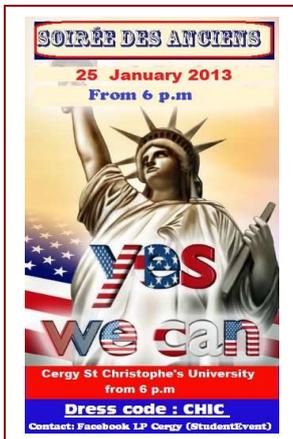
« Des livres pour la francophonie »



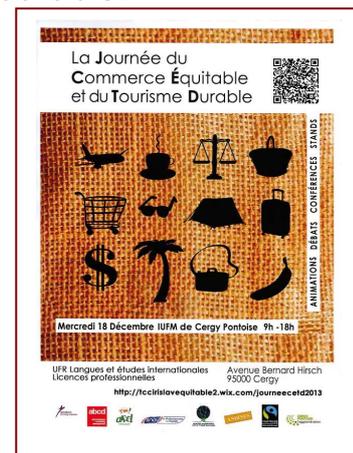
« Conférence documentaire »



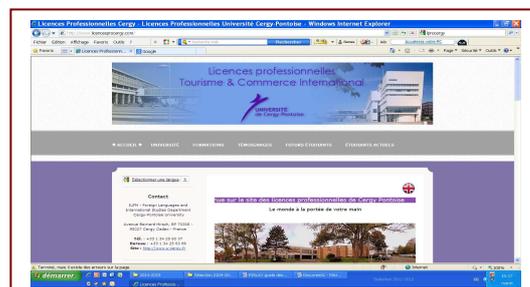
« Rencontre avec les anciens étudiants »



« Commerce équitable et tourisme durable »



« Le Site Web » <http://www.licencesprocergy.com>



Modalités de contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme de licence professionnelle

(sous réserve de la validation par le conseil d'UFR, le CEVU et le CA de l'université)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Article 1** Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque semestre d'enseignement.
- Article 2** Les matières d'enseignement sont réparties en unités d'enseignement qui se décomposent en éléments constitutifs. Le contenu de chacun de ces éléments est défini dans les maquettes.
- Article 3** Chaque matière enseignée donne lieu à un ensemble de contrôles ; le professeur responsable de l'enseignement attribue une note sur 20.
- Article 4** Une épreuve de fin de semestre est organisée pour chaque cours magistral. Elle prend la forme d'un examen écrit dont la durée est fixée par le responsable de la licence professionnelle. Les modalités de contrôle des connaissances seront communiquées aux étudiants au plus tard dans le mois suivant le début des cours.
- Article 5** Un contrôle continu des connaissances est organisé dans les matières donnant lieu à des travaux dirigés. Les modalités en sont laissées à l'appréciation de l'enseignant responsable de la matière. Les épreuves de contrôle peuvent être écrites ou orales et comporter l'utilisation de documents.
Tous les cours annulés par l'enseignant doivent être rattrapés. La présence des étudiants est obligatoire lors de ces cours de rattrapage.
L'assiduité est obligatoire en cours magistral comme en travaux dirigés, elle sera contrôlée par l'enseignant.
En cas d'absence, l'étudiant présentera son justificatif aux enseignants concernés qui en apprécieront la validité.
Sauf cas exceptionnel, l'étudiant bénéficie de 3 absences par enseignement.
En l'occurrence, il sera déclaré « défaillant » en 1^o session dans l'enseignement considéré.
D'autre part, l'étudiant qui aura plus de 5 absences injustifiées comptabilisées sur l'ensemble des enseignements de la licence professionnelle sera déclaré « défaillant » par le jury d'examen de 1^o session.
- Article 6** Toutes les matières, tant pour le contrôle continu que pour l'examen terminal, font l'objet d'un examen de rattrapage selon les modalités précisées dans le guide des études à l'exception des matières nécessitant la production d'un support informatique numérique et celles composant les unités d'enseignements professionnels du 2^o semestre.
- Article 7** Pour les matières sans travaux dirigés, la note sur 20 est celle de l'épreuve finale de fin de semestre.
Cependant, le responsable d'un tel enseignement peut organiser une épreuve de contrôle continu. Dans ce dernier cas, la note de la première session résulte d'une moyenne entre la note de contrôle continu et la note de fin d'enseignement. Les modalités du contrôle continu et le poids de ce contrôle sont fixés par le responsable des licences professionnelles. Elles seront communiquées aux étudiants, au plus tard dans le mois suivant le début des cours après vote au CEVU et en C.A.
- Article 8** Pour toute absence dans l'enseignement considéré à un examen de fin de semestre, l'étudiant sera déclaré
Session 1 :
absence justifiée ou injustifiée : « défaillant »
Session 2 :
absence injustifiée : défaillant »
absence justifiée : Note 0 (zéro)

- Article 9** La compensation s'effectue au niveau du semestre :
- entre les unités d'enseignement,
 - entre les éléments constitutifs d'une même unité d'enseignement,

Toute unité d'enseignement ou tout élément constitutif dont la moyenne est égale ou supérieure à dix est conservé par l'étudiant (capitalisation) pour une durée de 5 ans.

La note établie pour chaque unité d'enseignement ou élément constitutif est la moyenne arithmétique pondérée des notes obtenues dans les différentes matières.

Le coefficient de pondération de chaque matière est égal au nombre de crédits ECTS qui lui sont affectés, tel qu'indiqué dans le guide des études.

- Article 10** A l'issue de chaque semestre d'études, le jury établit la moyenne générale. Cette moyenne est la moyenne arithmétique pondérée des notes de chaque unité d'enseignement.
- Le coefficient de pondération de chaque élément constitutif est égal à la somme des coefficients de pondération des matières composant l'élément constitutif. Le coefficient de l'unité d'enseignement est celui indiqué dans le guide des études (crédits ECTS).

- Article 11** En licence professionnelle, le jury déclare admis au 1^{er} semestre d'études tout étudiant dont la moyenne générale des unités d'enseignement est égale ou supérieure à 10.

Pour les étudiants en formation initiale classique le jury déclare admis au 2^o semestre d'études tout étudiant qui aura obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 des unités d'enseignement et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage

Pour les étudiants en formation initiale en alternance, le jury déclare admis au 2^o semestre d'études tout étudiant qui aura obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 des unités d'enseignement et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué de la mission internationale et de la mission en entreprise

- Article 12** L'étudiant déclaré reçu à la Licence professionnelle obtiendra une mention *au diplôme*.
- La mention est passable si sa moyenne générale est comprise entre 10 et 12, 12 exclu.
- La mention est "assez bien" si sa moyenne générale est comprise entre 12 et 14, 14 exclu.
- La mention est "bien" si sa moyenne générale est comprise entre 14 et 16, 16 exclu.
- La mention est "très bien" si sa moyenne générale est supérieure ou égale à 16.

ORGANISATION DES EXAMENS

- Article 13** La convocation aux examens écrits se fait par voie d'affichage dans les locaux de l'U.F.R.de Langues, 15 jours au moins avant le début des examens écrits.

Il n'est pas envoyé de convocations écrites.

A toute épreuve d'examen, les étudiants doivent justifier de leur identité au moyen de la carte d'étudiant ou de toute autre pièce d'identité en cours de validité avec photographie récente.

Les épreuves d'examen des étudiants inscrits en examen terminal ainsi que tous les contrôles des cours magistraux et toutes les épreuves de la session de rattrapage ont lieu sur des copies anonymes.

- Article 14** Des épreuves de rattrapage sont organisées pour les étudiants n'ayant pas été déclarés admis à la première session. Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire à la deuxième session auprès de leur secrétariat pédagogique.

- Article 15** Cette session d'épreuves de rattrapage comprend, pour chaque matière, un contrôle.

Sauf décision contraire, ce contrôle revêt la forme d'un examen écrit.

Article 16 Les étudiants qui ont obtenu la moyenne à une unité d'enseignement à la première session, ne peuvent représenter aucune matière de cette unité d'enseignement à la seconde session.

Article 17 Les étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne à une unité d'enseignement à la première session ont la possibilité, mais non l'obligation, de repasser toutes les matières dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Lorsque l'étudiant n'utilise pas cette possibilité pour une matière, la note prise en considération pour la seconde session est la note obtenue à la première session.

Lorsqu'un étudiant se présente à la deuxième session, la note retenue pour les délibérations est la meilleure note obtenue lors des deux sessions.

Les notes supérieures, égales ou inférieures à la moyenne sont reportables de la première session d'examens sur l'autre.

JURYS

Article 18 Les jurys sont composés des enseignants qui sont intervenus au cours de l'année et pour les formations appliquées, des responsables de stages. Ils sont présidés par le directeur des licences professionnelles.

Article 19 A chaque session d'examen, les jurys délibèrent de façon souveraine.

Sauf en cas d'erreur matérielle (par exemple, erreur informatique), il ne peut être procédé à une nouvelle délibération. La délibération des jurys n'est susceptible d'aucun recours au fond. Aucune modification du procès-verbal de délibération ne peut être réalisée une fois la délibération intervenue, sauf erreur matérielle dans le décompte ou la transcription des notes.

Tout recours en rectification d'erreur matérielle doit être adressé par écrit au Président du jury dans les trois jours qui suivent la délibération concernée.



CANDIDATURES 2016-2017

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de l'université :

<http://www.u-cergy.fr/> ou demander par email à l'adresse lpro.com-tour@ml.u-cergy.fr
à partir du 01 janvier 2016.

Les demandes de renseignements doivent être adressées par email à :

lpro.com-tour@ml.u-cergy.fr

Les dossiers d'inscription 2016 seront retournés par courrier à partir du 1^{er} février 2016 à :

Université de Cergy Pontoise
UFR Langues et études internationales
Secrétariat des licences professionnelles
Avenue Bernard Hirsch - BP 70308
95027 CERGY CEDEX - France

Dates limites de réception des dossiers :

- ✚ **Jusqu'au 25 mars 2016** (cachet de la poste faisant foi) pour la 1^{ère} session de sélection du samedi 9 avril 2016 ; candidats en formations initiale et alternance.
- ✚ **Jusqu'au 20 mai 2016** (cachet de la poste faisant foi) pour la 2^{ème} session de sélection du samedi 4 juin 2016 ; candidats en formation initiale classique uniquement.

Contacts à l'Université

Directeur de la licence professionnelle Tourisme

Monsieur Michel MONEREAU
Université de Cergy Pontoise
UFR langues et études internationales
Avenue Bernard Hirsch - BP 70308
95027 CERGY CEDEX
Tél : +33 134 256 037
Secrétariat : +33 134 256 386
Fax : +33 134 257 240
michel.monereau@u-cergy.fr

Administration pédagogique et secrétariat des licences professionnelles

Madame Mathilde Frémont
Université de Cergy Pontoise
UFR Langues et études internationales
Secrétariat des licences professionnelles
Avenue Bernard Hirsch - BP 70308
95027 CERGY CEDEX - France
Tél : +33 134 256 386
Fax : +33 134 257 240
mathilde.fremont@u-cergy.fr

Secrétariat des licences professionnelles « alternance »

Madame Vanessa MICHAUD
Université de Cergy-Pontoise
UFR Langues et Etudes Internationales
Secrétariat des licences professionnelles
Avenue Bernard Hirsch - BP 70308
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 25 72 74 - Fax : 01 34 25 72 40
Email : vanessa.michaud@u-cergy.fr
Tél : +33 (0) 134 257 274
Fax : +33 (0) 134 257 240

Contacts CFA SACEF (pour les étudiants en alternance)

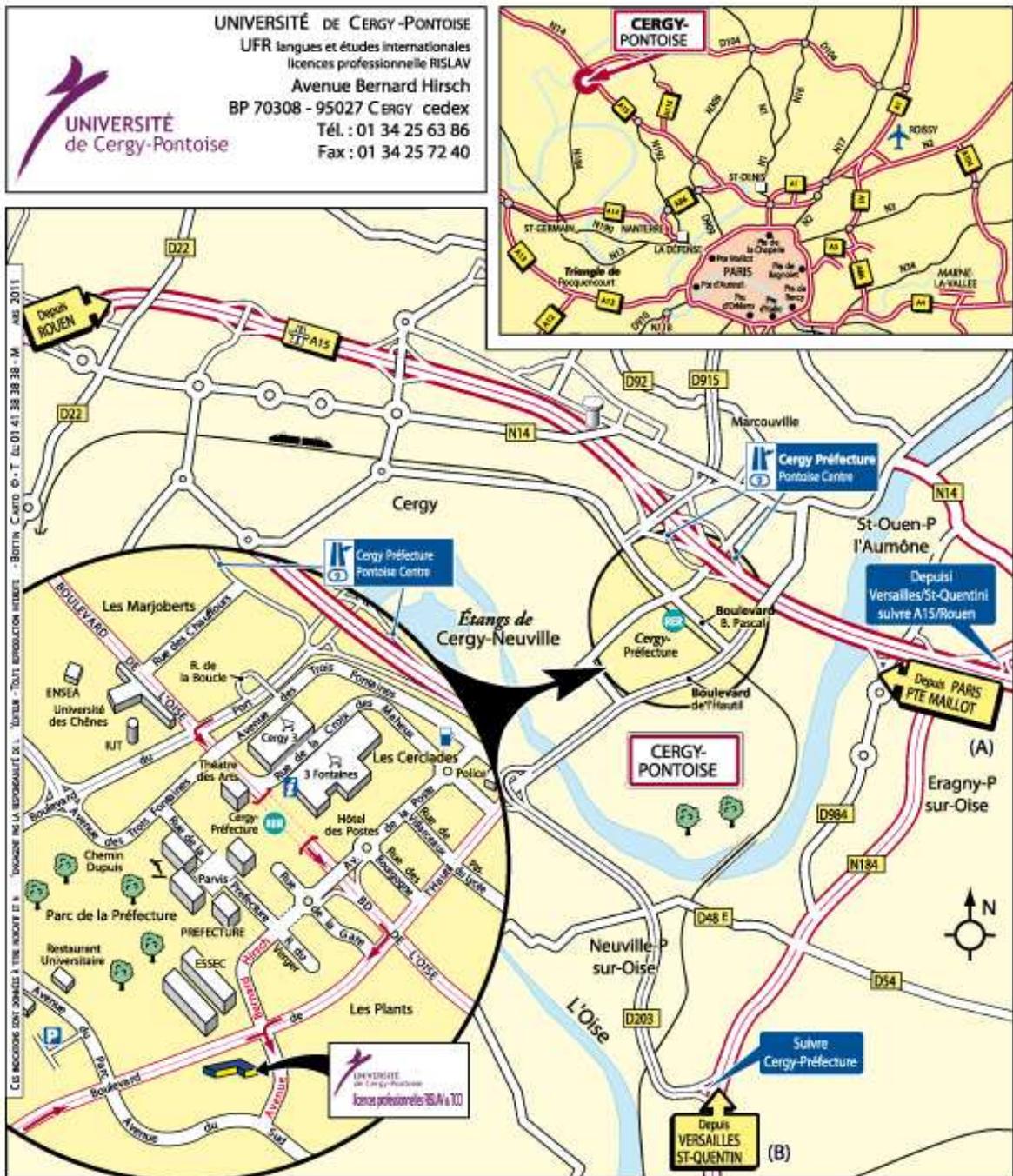
Directrice du CFA SACEF

Madame Françoise FIEVRE-DEBOUDT
CFA SACEF
8 rue d'Athènes - 75009 Paris
Email : f.fievre-deboudt@cfasacef.fr

Conseiller professionnel

Madame Virginie GALLET
8 rue d'Athènes - 75009 Paris
Email : v.gallet@cfasacef.fr

SE RENDRE A L'UNIVERSITE



- DEPUIS PARIS PORTE MAILLOT, DIRECTION LA DÉFENSE : (A)**
 Prendre la direction de LA DÉFENSE. Après le Pont de Neuilly continuer tout droit (tunnel) en direction de A14/CERGY-PONTOISE. Dans le tunnel, passer la sortie 3, puis serrer à gauche afin de prendre la sortie A86/POISSY PAR SAINT-GERMAIN /CERGY-PONTOISE. Vous sortez du tunnel et vous arrivez sur la N186. Continuer tout droit et prendre l'A86 direction CERGY-PONTOISE. Après environ 7 km, suivre A15 CERGY-PONTOISE. Serrer à droite après la bretelle de sortie, emprunter une longue boucle serrée, puis un viaduc sur le Port de Gennevilliers. Après environ 17 km :
 ► Emprunter la sortie 9, en bas de la rampe à gauche sous l'auto-route, Boulevard du Port (puis voir loupe).
- DEPUIS VERSAILLES /S T-QUENTIN -EN-YVELINES : (B)**
 Emprunter la N186 direction POISSY /S T-GERMAIN-EN-LAYE. À S T-GERMAIN-EN-LAYE, suivre N184/CERGY-PONTOISE. À la sortie de CERGY-PONTOISE -ST-HONORINE, serrer à gauche et suivre CERGY-PREFECTURE. Vous arrivez sur le Boulevard de l'Haut (puis voir loupe).
- TRANSPORTS EN COMMUN : Depuis PARIS**
 Prendre le RER A direction Cergy-le-Haut. Arrêt Cergy-Préfecture.
 Prendre le TRANSILIEN -Ligne L- depuis Paris Saint Lazare direction Cergy-le-Haut. Arrêt Cergy-Préfecture.